Environment and Climate Change Canada
Environnement et Changement climatique Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF

2024-2025

Canada

Environnement et Changement climatique Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2023-2024	**Résultats prévus de 2024-2025**
Charges		
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	857 118 $	**1 094 876 $**
Prévention et gestion de la pollution	567 427	**538 195**
Préservation de la nature	751 784	**750 934**
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	352 305	**340 904**
Services internes	307 597	**283 412**
Total des charges	**2 836 231**	**3 008 321**
Revenus		
Ventes de biens et services - Revenus des opérations avec contrepartie	73 461	**73 010**
Autres revenus	260 564	**62 979**
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(239 186)	**(29 100)**
Total des revenus	**94 839**	**106 889**
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	**2 741 392 $**	**2 901 432 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Cette page est volontairement vierge.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2023-2024 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2023 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2024-2025.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

(a) Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celle de l'exercice précédent;

(b) Les charges et les revenus projetés de 2023-2024, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances, les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR), les budgets supplémentaires des dépenses, des initiatives pangouvernementales et les reports de fonds. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;

(c) Les charges et les revenus prévus de 2024-2025, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur des données historiques et des tendances et les données actualisées de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR). Les résultats prévus ne comprennent pas certains items tels que les reports de fonds. L'évolution générale historique devrait se poursuivre; et

(d) L'information attendue de fin d'exercice pour 2023-2024 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2024-2025.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2023.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2023-2024 et pour 2024-2025, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, Environnement et Changement climatique Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

(a) le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;

(b) la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;

(c) la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts;

(d) les taux d'intérêt en vigueur au moment de la présentation du rapport, lesquels auront une incidence sur la valeur actualisée nette des prêts sans intérêt; et

(e) les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, Environnement et Changement climatique Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2023-2024, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) ***Charges***

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

(b) ***Revenus***

Les revenus provenant de droits réglementaires sans obligations de prestation sont constatés lorsqu'il existe une autorité pour réclamer des entrées de ressources économiques et l'opération ou l'événement s'est produit.

Les fonds reçus de parties externes à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ces revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.

Les revenus reportés se composent des montants reçus avant la fourniture de biens ou de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où l'obligation de prestation est remplie.

Les compensations des émissions excédentaires prévus par la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre sont comptabilisées lors de la confirmation par l'installation assujettie que la compensation sera versée par paiement d'une redevance pour émissions excédentaires à Sa Majesté du chef du Canada.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus et l'on s'attend à recevoir des avantages économiques futurs.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2023-2024	**Résultats prévus de 2024-2025**
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	2 741 392 $	**2 901 432 $**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 953)	**(44 672)**
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(132 853)	**(131 676)**
Recouvrements / ajustements des charges des exercices antérieurs	9 356	**6 651**
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	(50 388)	**(34 038)**
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	2 531	**2 543**
Diminution (augmentation) des indemnités de départ des employés	540	**3 406**
Diminution (augmentation) du passif environnemental et des obligations de mise hors service d'immobilisations	14 597	**11 341**
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	**(199 170)**	**(186 445)**
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition des immobilisations corporelles	132 749	**92 163**
Diminution des obligations locatives pour des immobilisations corporelles	1 044	**1 103**
Augmentation (diminution) des stocks	2 649	**973**
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	**136 442**	**94 239**
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	**2 678 664 $**	**2 809 226 $**

4. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies/demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2023-2024	**Résultats prévus de 2024-2025**
Autorisations fournies / demandées		
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	1 240 480 $	**1 162 394 $**
Crédit 5: Dépenses en capital	132 749	**92 163**
Crédit 10: Subventions et contributions	1 016 792	**1 432 418**
Montant des postes législatifs	288 643	**122 251**
Autorisations fournies/demandées totales	**2 678 664 $**	**2 809 226 $**

Les autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 sont les dépenses prévues présentées dans le plan ministériel 2024-2025. Les autorisations attendues fournies pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 comprennent les montants présentés dans le budget principal des dépenses de 2023-2024, les budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C), ainsi que des initiatives pangouvernementales, des rémunérations salariales provenant d'un organisme central et les reports de fonds.